



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 22 septembre 2015

-----

Le vingt-deux septembre deux mille quinze à 20h30, le conseil municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué le 16 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de **Madame Sandrine LABROUSSE, Maire.**

Présents Jérôme LAURIER, Christophe BEGA, Michel DAVID, Francine LAPOUGE, Jean-Marie TESSIER, Cécile TRIVIAUX, Christophe DELBREIL, Michel SAGE, Jean-Marc DAVID, Emmanuel RAFFAILLAC, Emmanuel RAFFAILLAC

Excusés

Pouvoir(s) Néant

Membres : 11	Présents : 11	Représenté : 0
--------------	---------------	----------------

Jean-Marc DAVID a été nommé secrétaire.

### **Avis sur le projet de statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive**

Madame le maire explique au conseil municipal que par délibération du 8 septembre 2015, la CABB a adopté un projet de statuts qui a été notifié à la commune qui, en tant que membre de l'agglomération, a trois mois pour rendre son avis. Le conseil municipal, après avoir voté (1 voix contre, 10 voix pour), décide de rendre un avis favorable sur le projet de statuts de la CABB.

### **Transfert de la compétence « éclairage public » et « communications électroniques » à la FDEE 19**

Madame le maire explique au conseil que selon les statuts de la FDEE, les communes ont la possibilité de transférer à celle-ci les compétences « éclairage public » et « communications électroniques ». A l'unanimité, le conseil municipal décide de transférer ces 2 compétences à la FDEE 19 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Prix des repas à la cantine scolaire**

Madame le Maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs des repas à la cantine scolaire, en effet le prix n'a pas été augmenté depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012. A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le prix du repas pour les enfants à 2.25 € au lieu de 2.15 € et pour les adultes à 4.50 € au lieu de 4.30 € à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

### **PEDT (Projet Educatif Territorial). Mise à disposition personnel communal.**

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention concernant la mise à disposition aux communes de BRIGNAC, LOUIGNAC et YSSANDON de Mme Virginie BOISSARD, Adjoint Territorial d'Animation 1<sup>ère</sup> classe, afin d'exercer les fonctions de coordonnateur communal du PEDT commun aux 4 communes; elle assurera la direction de l'accueil de loisirs périscolaire et l'animation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.



Le Conseil Municipal, après avoir voté, 10 voix pour, 1 abstention, autorise Madame le Maire à signer la convention.

### **Travaux voirie (fin de l'enveloppe 2014-2020)**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il reste une subvention de 887 € à demander pour des travaux de voirie (fin de l'enveloppe 2014-2020 du Conseil Général). Elle propose un devis établi par l'entreprise LASCAUX pour des travaux supplémentaires au chemin du cimetière pour un montant HT de 3555.80 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis et décide de demander la subvention de 887 € au Conseil Général.

### **Questions diverses**

- Madame le maire donne les chiffres des effectifs de la rentrée scolaire 2015-2016 : 8 GS 8 CP 2 CE1. A la cantine, une réflexion est lancée pour travailler avec les producteurs locaux (des réunions avec la chambre d'agriculture ont déjà eu lieu)
- Le conseil municipal prend en compte la prolifération des pigeons : une solution est à l'essai
- Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'Agence LEYRAT concernant les mesures de radon à l'école (salle de classe et garderie) pour un montant HT de 364.00 €.
- L'APAVE est venu réaliser une visite des bâtiments pour établir un diagnostic d'accessibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23h15.

La mairie vous informe que les registres des actes administratifs sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture et que des copies peuvent vous être transmises sur simple demande.

Affiché le 26.09.2015